

LISTE DES CODES INDEMNITES CONCERNES PAR L'EXONERATION
DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Codes indemnités actuels	Nouveaux codes indemnités	Libellés indemnités	Observations
0205	4205	heures supplémentaires-année enseignement hors suppléances	
0206	4206	heures supplémentaires-année surveillance hors suppléances	Nouveau code pour MI/SE uniquement
0210	4210	heures supplémentaires enseignants du premier degré	
0210	4210	heures supplémentaires enseignement pénitentiaire - enseignants 1er degré	
0210	4210	heures supplémentaires action soutien enseignants 1er degré	
0213	4213	heures supplémentaires-année enseignement suppléances	
0215	4215	heures supplémentaires effectives enseignement hors suppléances	
0216	4216	heures supplémentaires effectives surveillance hors suppléances	Nouveau code pour MI/SE uniquement
0217	4217	heures supplémentaire-année surveillance suppléances	Nouveau code pour MI/SE uniquement
0226	4226	cours complémentaires enseignement supérieur	Utilisation du code 4226 (exonéré) si respect de la double condition : même établissement, même discipline.
0409	4409	heures supplémentaires au titre des actions FAI (fonds d'aide à l'innovation) 1er degré	
0410	4410	heures supplémentaires au titre d'actions ZEP dans le 1er degré	
0497	4497	heures supplémentaires effectives enseignement suppléances	
0498	4498	heures supplémentaires effectives surveillance suppléances	Nouveau code pour MI/SE uniquement
0530	4530	HSA hors suppléances insertion jeunes	
0531	4531	HSA suppléances insertion jeunes	
0532	4532	HSE hors suppléances insertion jeunes	
0533	4533	HSE suppléances insertion jeunes	
0576	4576	majoration 1ère HSA enseignement hors suppléances	
0577	4577	majoration 1ère HSA enseignement pour suppléances	
0578	4578	majoration 1ère HSA enseignement insertion jeunes hors suppléances	
0579	4579	majoration 1ère HSA enseignement insertion jeunes pour suppléances	
0580	4580	majoration 1ère HSA surveillance hors suppléances	Nouveau code pour MI/SE uniquement
0581	4581	majoration 1ère HSA surveillance pour suppléances	Nouveau code pour MI/SE uniquement
1092	5092	indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires attribuée aux agents du corps des conducteurs automobiles et des chefs de garage	Le code 5092 ne concerne que la 2nde part (à compter du 01/10/07). La période antérieure au 01/10/07 doit être régularisée avec le code 1408. La 1ère part (base forfaitaire) doit être payée avec le code 1092 (non exonérée).
1195	5195	HSE Langues vivantes 1er degré (enseignants second degré)	

LISTE DES CODES INDEMNITES CONCERNES PAR L'EXONERATION
DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Codes indemnités actuels	Nouveaux codes indemnités	Libellés indemnités	Observations
1241	5241	HSE d'enseignement - Remplacements de courte durée	
1242	5242	HSE remplacements de courte durée - insertion jeunes	
1300	5300	HSE 2nd degré actions pédagogiques FAI	
1301	5301	HSE second degré actions pédagogiques ZEP	
1401	5401	heures supplémentaires 1er degré accompagnement éducatif	
1402	5402	HSE 2nd degré public accompagnement éducatif	
1403	5403	HSE 2nd degré privé accompagnement éducatif	